

Prévention

Dans les entreprises, la prévention des risques liés aux PE doit être intégrée dans une approche globale d'évaluation et de prévention des risques chimiques, dans le cadre d'une démarche similaire à celle mise en œuvre pour les CMR



Code du Travail

Les principes généraux de prévention et la réglementation spécifique aux agents chimiques (R. 4412-1 à R. 4412-93) sont applicables
L'employeur doit notamment évaluer le risque chimique et pour cela déterminer si les processus qu'il met en œuvre sont susceptibles d'exposer ses salariés à des PE

Substitution

Lorsque leur "date d'expiration" (voir article 58 du règlement REACH) est atteinte, les 8 phtalates et l'alkylphénol présents dans l'annexe XIV du règlement REACH ne peuvent être utilisés que pour les usages autorisés par la Commission Européenne
Pour les autres PE, s'ils sont classés CMR 1A ou 1B, ils doivent être remplacés par d'autres substances ou procédés (art. R. 4412-66 du code du travail) évalués moins dangereux. Si cela est techniquement impossible, l'employeur doit mettre en place des équipements de protection collective

Information et formation des salariés

Attention aux salarié(e)s en âge de procréer, aux femmes enceintes/allaitantes et aux jeunes travailleurs dont les apprentis
Etre vigilant en matière d'hygiène
Si besoin, adapter le poste

Mesures de Prévention

Protection collective

Travailler en vase clos
Capter les polluants à la source
Ventiler et assainir les locaux

Protection individuelle

en complément de la protection collective

Stockage

Dans des locaux frais, bien ventilés, à l'abri des rayons solaires et à l'écart de toute source de chaleur

Déchets

Trier, conditionner de façon étanche avec étiquetage
Evacuer au fur et à mesure
Faire traiter dans des installations appropriées



Orienter au plus vite vers le médecin du travail

1. les femmes enceintes ou allaitantes exposées à des PE pour envisager un changement de poste dès le début de la grossesse jusqu'à la fin de l'allaitement
2. les hommes et les femmes exposés à des PE qui rencontrent des difficultés à avoir un enfant, pour faire le point sur leurs expositions professionnelles

Pour en savoir plus

Agence européenne des produits chimiques

<https://echa.europa.eu>

Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail <http://anses.fr>

Commission Européenne

<https://ec.europa.eu>

Etude Elfe

<http://www.elfe-france.fr>

INSERM

www.inserm.fr/thematiques/sante-publique/dossiers-d-information/les-perturbateurs-endocriniens

INRS - Dossier 2016 sur les perturbateurs endocriniens

www.inrs.fr/risques/perturbateurs-endocriniens.html

InVS - Santé publique France

www.invs.santepubliquefrance.fr

Observatoire des Résidus de Pesticides

www.observatoire-pesticides.gouv.fr

Programme National de Recherches sur les Perturbateurs Endocriniens (PNRPE)

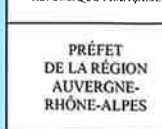
<http://www.pnrpe.fr>

Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>



Document élaboré par le groupe Risques Chimiques dans le cadre de
du Plan Régional Santé au Travail d'Auvergne-Rhône-Alpes 2016-2020



Les Perturbateurs Endocriniens

Un risque chimique émergent



Décembre 2017

Définition

Un perturbateur endocrinien potentiel est une substance ou un mélange exogène, possédant des propriétés susceptibles d'induire une perturbation endocrinienne dans un organisme intact, chez ses descendants ou au sein de (sous)-populations.

Définition proposée par l'OMS en 2002, reprise par la commission européenne en 2016 et complétée en novembre 2017 par des critères scientifiques établis pour les PE utilisés comme principes actifs biocides

Ainsi, d'après Multigner (2007), un perturbateur endocrinien (PE) n'agit pas selon un mécanisme classique, toxique direct, mais en interférant avec « la production, la sécrétion, le transport, le métabolisme, la liaison, l'action ou l'élimination des hormones naturelles ».

Attention

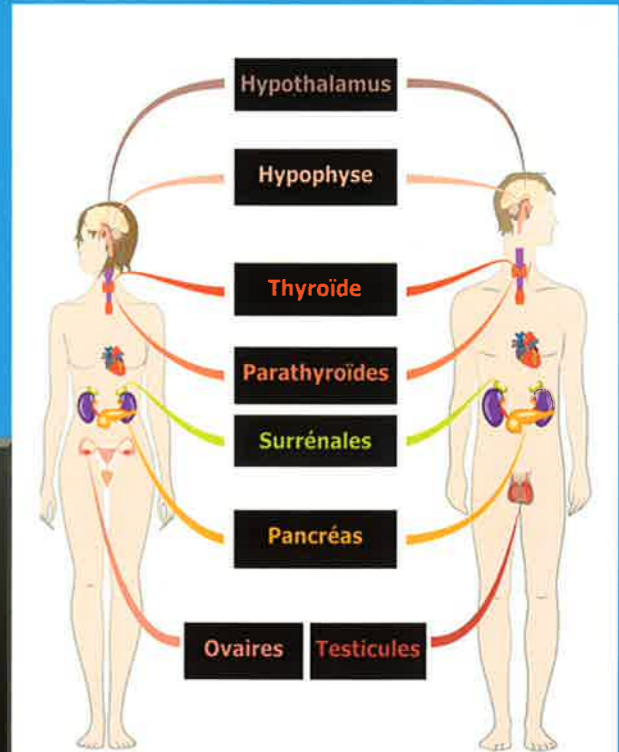
De nombreuses interrogations persistent. Les mécanismes d'action des PE, leurs effets sur la santé, sont encore loin d'être complètement connus et font l'objet de nombreuses études.

Il n'en demeure pas moins que des précautions s'imposent et qu'il convient de mettre en place une démarche de prévention visant à limiter, à défaut de la supprimer, l'exposition des travailleurs et tout particulièrement celle des femmes enceintes/allaitantes ou en âge de procréer.

Le système endocrinien

C'est un ensemble d'organes qui sécrète les hormones diffusées par voie sanguine dans tout le corps.

Il est indispensable au bon fonctionnement de l'organisme humain. Les hormones jouent un rôle dans la croissance, la reproduction, le métabolisme des sucres, de la calcémie..., interviennent dans la réponse au stress, la régulation de la température corporelle, la fréquence cardiaque, l'alternance veille/sommeil...



Source : Rapport State of the science of endocrine disrupting chemicals (PNUE, OMS)